MS 191

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

de classement du bâtiment cadastral no 453, sis Cour Saint-Pierre, 3 et rue du Perron 25, sur la parcelle 4970, fle 22, de Genève-Cité

du 22 juillet 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la communication de la Commission des monuments et des sites, des 23 juillet et 9 septembre 1969, proposant le classement, au titre de demeure esthétique et historique, du bâtiment cadastral no 453, sis cour Saint-Pierre 3 et rue du Perron 25, sur la parcelle 4970, fle 22, de Genève - Cité;

vu le dossier de proposition dont il résulte, en substance, que ce bâtiment appartient, avec d'autres bâtiments classés antérieurement à ce jour et ceux faisant l'objet de propositions parallèles, à l'ensemble de la cour Saint-Pierre dont il se justifie de sauvegarder le caractère esthétique;

que MM. Roger, Bertrand et Pierre de Candolle, actuels propriétaires de l'immeuble, ont déclaré consentir à ce classement par actes des 30 juin 1964 et 17 mai 1966;

vu, en droit, la loi sur la conservation des monuments et la protection des sites, du 19 juin 1920, art. 3 et 4,

ARRETE :

Le bâtiment cadastral no 453 sis cour Saint-Pierre 3 et rue du Perron 25, sur la parcelle 4970, fle 22, de Genève-Cité, est déclaré monument classé.

* * *

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Sautier 8 ex.

CONSEIL D'ÉTAT
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

CLASSEMENT Nº 191

25474 cms **246**

CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES

CITÉ

FEUILLE 22
PARCELLE 4970
BÂTIMENT 453

3, COUR St-PIERRE-25, RUE DU PERRON

A. C. E. du 19~~27~~

ÉCHELLE 1:1000

LÉGENDE

Bâtiment classé

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DU PLAN D' AMÉNAGEMENT

DECEMBRE 1969 b.b.

